

**Denis Ducarme : « Pour un Objectif 1 considérant pleinement les spécificités de la Thudinie et du Sud Hainaut »**

**Objectif 1 – 2007 – 2013**

Contribution du Mouvement Réformateur de l'Arrondissement de Thuin, transmis par Denis Ducarme, Député provincial de Hainaut.

	Page
1. Agriculture	2
2. Le développement transfrontalier des entreprises	4
3. Les lacs de l'Eau d'Heure reste le vecteur de développement du tourisme	4
4. Le logement	5
5. Le verre creux en Province de Hainaut par Denis Ducarme, Député de la Province de Hainaut et Albert Depret, Président du Conseil provincial de Hainaut et Bourgmestre de Momignies	7

**Réunion du Conseil de la Communauté Urbaine de Charleroi, Val de Sambre, Sud-Hainaut, 23 mai 2005.**

**OBJECTIF 1 - EUROPE, PROVINCE DE HAINAUT .**

**NOTE SUR LES NECESSITES SPECIFIQUES DU SUD-HAINAUT :  
AGRICULTURE, ENTREPRISES ET TOURISME .**

Avec un PIB par habitant à 75% des 100% de moyenne de l'Europe des 25, la moyenne belge s'élevant à 117%, l'éligibilité de la Province de Hainaut aux fonds structurels de l'Objectif 1 est incontestable. La province de Hainaut a un différentiel négatif de 42% par rapport à la moyenne de l'ensemble de la Belgique. La note présentée par IGRETEC rencontre positivement les besoins de la Communauté Urbaine et la concrétisation des propositions envisagées peuvent aider au rattrapage indispensable.

Néanmoins, la structure socio-économique de la Communauté Urbaine n'est pas homogène et il convient d'attirer l'attention sur les spécificités du Sud-Hainaut pour l'agriculture, le développement des entreprises, le tourisme et le logement

**L'agriculture reste un fondement de l'économie rurale du Sud-Hainaut**

Si la valorisation des productions locales demeure un intéressant axe de soutien du monde agricole, il est insuffisant de limiter la réflexion aux domaines évoqués par les propositions. Des actions concrètes doivent être promues pour dégager des perspectives solides à moyen terme pour assurer non seulement le développement mais la viabilité même des exploitations agricoles.

D'autres propositions qui donnent de l'avenir à notre agriculture méritent d'être suivies :

- Le développement et le soutien des filières agricoles visant à la production de biocarburant sont aujourd'hui une nécessité. L'Europe impose une vente de 2% pour fin 2005 et de 5,75% en 2010 du total des carburants vendus sur le territoire. L'objectif étant de produire 300 millions de litres d'éthanol en exploitant annuellement un million de tonnes de betteraves et de céréales cultivés par les agriculteurs belges. Cela devrait concerner près de 10 000 exploitations agricoles pour l'exploitation de 10% de la surface agricole wallonne. Il serait utile que **VALBIOM**, opérateur chargé par la Région Wallonne d'aider au développement des projets de production et d'utilisation des biocarburants en Wallonie, soit consulté afin d'envisager ce type de développement et de diversifications pour le Sud Hainaut ;
- Toujours au titre de la diversification de notre agriculture, les expériences relatives à la **BIO-METHANISATION** ont déjà pu faire leurs preuves en Allemagne et au Grand Duché de Luxembourg. Depuis 2003, des expériences extrêmement satisfaisantes ont été réalisées en Communauté Germanophone et à ATBERT dans la province du Luxembourg, 90 % de l'électricité nette produite par l'exploitation ayant été vendue au réseau de distribution, en 1 an l'électricité produite ayant représenté la consommation annuelle de 250 ménages. Les agriculteurs ont ici une possibilité intéressante de diversifier leurs revenus en s'insérant dans la filière énergétique. Un tel projet de développement mérite d'être envisagé dans le cadre de l'intercommunalité du secteur de l'électricité et du gaz oeuvrant dans le Hainaut ;
- La consolidation de la **FILIERE-VIANDE** dans le Sud Hainaut à travers un projet de soutien et de diversification des **ABATTOIRS** de Beaumont et de Chimay se devrait d'être retenu en partenariat avec le secteur agro-alimentaire qui est en mesure de développer plus encore ses capacités dans la région ;
- Dans ce contexte, Il est indispensable de favoriser l'**EXPORTATION** de nos l'ensemble de nos productions, des produits de l'élevage à l'agro-alimentaire. Un projet spécifique d'encadrement technique et sanitaire peut rencontrer pleinement cette problématique ;
- Les diverses crises sanitaires que notre agriculture a rencontrées malgré une volonté affirmée d'une qualité de production, nécessitent encore aujourd'hui une véritable **VALORISATION DIRECTE** des productions agricoles et du métier d'agriculteur auprès du consommateur. L'association *Accueil Champêtre en Wallonie*, active à ce titre dans le Sud Hainaut en collaboration avec la FWA mériterait d'être associée à un projet spécifique de développement.

## **LE DEVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER DES ENTREPRISES .**

La réalité et les perspectives de développement des PME et TPE de l'arrondissement de Thuin s'inscrivent pleinement dans la dynamique transfrontalière.

Le plan d'action qui nous est présenté ne rencontre pas suffisamment concrètement cet aspect essentiel de l'économie du Sud-Hainaut, dont le souci du maintien de l'activité des Nouvelles Verreries de Momignies doit être souligné.

Des opérateurs qui possèdent une réelle expertise en la matière et qui sont demandeurs d'une collaboration avec Igretec. *Hainaut développement* a installé **LA MAISON DE L'ENTREPRISE ET DU DEVELOPPEMENT A CHIMAY** dont un des objectifs est d'aider les PME de notre région à être mieux présentes sur le marché français.

Ce plan d'action doit être intensifié en collaboration avec les institutions provinciales, le député permanent Gérald Moortgat étant preneur du projet.

## **LES LACS DE L'EAU D'HEURE RESTE LE VECTEUR DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME.**

D'emblée, il n'est pas vain de rappeler que, sur les deux phases objectif 1 (1994-2001 et 2001-2006), les Lacs de l'Eau d'Heure n'auront vu investi pour leur développement qu'un peu plus de 10%<sup>[1]</sup> des montants réservés aux projets touristiques hennuyers.

Le redémarrage, même tardif, du projet de développement des Lacs de l'Eau d'Heure tel qu'en majeure partie conçu lors de la dernière législature est heureux.

Les retards importants pris et la différence de 3,5 millions d'Euros entre le plan d'investissement de 12,5 millions d'Euros prévu par le Ministre Kubla et les 8,9 millions du Ministre Lutgen devraient nous conduire à retrouver la différence perdue entre les deux législatures dans les possibilités de financement existant dans l'objectif 1.

Il convient de souscrire pleinement au contenu de la fiche 18 du Plan d'action Régional relatif à l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures.

---

<sup>[1]</sup> 18 millions d'euros pour un total hennuyer de 150 millions d'euros

Mais il convient d'attirer l'attention sur quelques points d'importance :

- Les investissements relatifs à la **SURVEILLANCE ET SECURITE DU SITE** ont été revus à la baisse par le projet de la Région Wallonne. Le bon développement du site et la gestion de l'augmentation de la fréquentation touristique ne pourront pourtant se faire qu'en considérant pleinement les questions relatives à la sécurité des biens et des personnes.
- Alors que le projet de la Région Wallonne vise à l'installation d'une *Maison de la Randonnée* sur le site de l'Eau d'Heure, il apparaît que les projets Ravel tel que présentés prioritaires par ce Plan d'action Objectif 1 se portent au nord. Il semble donc que ce plan ne porte pas l'ambition de concrétiser le **MAILLAGE RAVEL DU SUD-HAINAUT RELIE A LA HAUTE-SAMBRE**, le pays des Lacs et la botte du Hainaut. Dans le même ordre d'idée, j'invite à porter attention à la fiche 18 rentrée par Intersud pour la Phasing-Out 2001-2006 et qui proposait la mise en place de circuits touristiques pédestres, équestres et cycles reliant le **SUD-HAINAUT, AISNE, ARDENNES FRANCAISES ET NORD DE LA FRANCE**.
- Enfin, alors qu'Intersud en déposait déjà la fiche 10 de candidature au Phasing-Out début 2000 et que la Région Wallonne en approuvait dès 2002 comme un des éléments clé du projet de développement des Lacs de l'Eau d'Heure<sup>[2]</sup>(les retombées économiques étant jugées importantes), la réalisation d'un **GOLF 18 TROUS** n'est pas prévu par la Région dans son plan financier. Il apparaît dès lors essentiel de palier à ces incohérences en prévoyant précisément une fiche concernant l'investissement relatif au golf sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure.

## **LE LOGEMENT**

En ce qui concerne l'action 11 du plan d'action régionale pour Charleroi et le Sud-Hainaut relatif à la modernisation du logement, le Bourgmestre de Froidchapelle, Willy Decuir, tient à attirer l'attention sur la situation très préoccupante de sa commune. Willy Decuir rappelle qu'en ce qui concerne Froidchapelle, 600 personnes sont actuellement domiciliées dans les parcs résidentiels. Il insiste sur la nécessité absolue de rencontrer cette problématique et de disposer des moyens utiles visant à reloger les résidents qui accepteront de quitter les parcs. Une problématique qui, si elle est particulièrement prégnante à Froidchapelle, pose également question pour le Sud Hainaut en ce qui concerne Beaumont, Chimay et Sivry.

- 
- <sup>[2]</sup> la région de Sud Hainaut et la partie Sud de la Province de Namur sont en effet déficitaires pour ce type d'infrastructures et la zone frontalière française en est également dépourvue. Depuis 1985, le nombre de pratiquants a été multiplié par 5.

Denis Ducarme, Député du Hainaut ;

Albert Depret, Bourgmestre de Momignies , Président du Conseil Provincial du Hainaut ;

Annie Debruxelles, Bourgmestre de Sivry-Rance, Présidente de la Commission Tourisme de la C.U. ;

Willy Decuir, Bourgmestre de Froidchapelle ;

Yves Binon, Bourgmestre de Ham-sur-Heure.

---

## **Proposition de fiche Objectif 1 2007-2013 concernant le secteur du verre creux en Hainaut déposée par Denis Ducarme, député de la Province de Hainaut et Albert Depret, Président du Conseil provincial de Hainaut et Bourgmestre de Momignies.**

Le Hainaut a toujours été une zone où le secteur du verre creux a été florissant. La gobeletterie manuelle s'est progressivement éteinte, tout d'abord à Lambussart et ensuite à Manage. En ce qui concerne la gobeletterie mécanique, tout le monde se souvient de l'importante restructuration qui a eu lieu à la moitié des années quatre-vingts avec la faillite de Verlipack et la reprise partielle de l'activité de flaconnage par le Groupe Heinz (Momignies) et par le Groupe Beaulieu des usines de Lambussart et Ghlin.

Le projet Beaulieu s'est ensuite également effondré. Il subsiste actuellement trois usines de verre creux en Belgique, celles-ci sont situées dans le Hainaut à Momignies, Soignies et Ghlin. Il s'agit de :

### **1. Nouvelles Verreries de Momignies (600 emplois)**

Après avoir été propriété du Groupe Heinz et de la Région wallonne, l'actionnariat a progressivement été transféré dans un Groupe verrier allemand « Gerresheim » qui lui-même appartient à un fonds de pension anglo-saxon qui exige une rentabilité élevée. Voici trois ans, les Nouvelles Verreries de Momignies avaient entrepris une reconversion en construisant un nouveau four pour le verre opale en ayant un accord avec le verrier italien Bornioli afin de fabriquer pour son compte des flacons de parfumerie. Malheureusement, le nouveau four n'est pas encore aujourd'hui maîtrisé, ce qui a provoqué des conflits avec Bornioli et engendré des pertes. Il est actuellement indispensable de trouver 15 millions d'euros pour la reconstruction du four à verre blanc (four n° 3) le plus important. 300 emplois sont en jeu.

Les Nouvelles Verreries de Momignies sont la seule entreprise sur le plan international à avoir une capacité aussi importante au niveau de la production de verre opale (4 à 5 sociétés demeurent compétitives à cet égard au plan mondial). Les productions des Nouvelles Verreries de Momignies sur le plan de la parfumerie et des cosmétiques sont destinées à Yves Saint Laurent, Nivea, L'Oréal, Inter Parfum, Yves Rocher, Avon, etc.

### **2. Durobor à Soignies**

Actif dans la gobeletterie, c'est-à-dire la fabrication de verres à boire en verre sodocalcique. Une unité de décoration fonctionne également. A l'heure actuelle, cette usine emploie encore près de 450 personnes et 50 intérimaires. Elle est propriété à 100% de la FRIW mais une phase de privatisation est en cours. Cette usine a rencontré de multiples difficultés au cours des dernières années, au vu de la concurrence, de la hauteur de ses frais semi fixes et d'une agitation interne qui a abouti au renvoi de la direction et au démantèlement du réseau commercial. Des investissements urgents sont indispensables, notamment pour l'unité de composition du verre (batch plant).

### **3. Manufacture du verre à Ghlin**

Il s'agit d'un ancien site de Verlipack qui occupe actuellement environ 220 personnes. Après la faillite, les actifs ont été rachetés et la nouvelle direction avec des moyens très limités est parvenue à poursuivre l'activité et à la développer. Il faut cependant reconnaître que ce maintien d'activité n'a été possible que grâce à l'écoulement de stocks importants provenant de la faillite qui avait été rachetée pour une somme dérisoire. L'entreprise se trouve à court terme (c'est-à-dire pour 2006) face au problème de la reconstruction d'un four dont le coût est estimé entre 5 et 10 millions d'euros.

### **Conclusion**

**Dans l'ensemble, le verre creux en Hainaut représente donc plus de 1.000 emplois directs et un chiffre d'affaires tournant autour de 80 millions d'euros. La restructuration profonde de ce secteur a été assurée jusqu'à présent par les actionnaires qu'ils soient publics ou privés ; au niveau de la maîtrise des coûts et donc du personnel, celle-ci est quasiment atteinte. Mais les trois entreprises se trouvent devant la nécessité de réaliser des investissements importants pour le maintien de l'outil, pour l'amélioration du rendement énergétique et pour leur modernisation, indispensables à leur survie. Ces investissements peuvent être estimés à environ 25 millions d'euros répartis sur deux ans. Au niveau des pouvoirs publics, il pourrait être envisagé, avec le soutien de fonds européens, la mise en place d'un fonds du verre creux dont le rôle serait de financer les investissements de ces entreprises (et non pas le fonds de roulement ou les pertes éventuelles) suivant un montage financier à trouver sous forme de renting ou de leasing. Albert Depret et Denis Ducarme estiment donc essentiel que ce secteur, qui reste prometteur et porteur de perspectives de développement économique et d'emploi, soit pleinement considéré et défendu dans le cadre de la troisième phase de l'objectif 1 pour la Province de Hainaut.**

